



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Amerique centrale

Question écrite n° 8194

Texte de la question

M. Jean-Claude Bureau souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le contenu de sa réponse à la question écrite n° 1247, relative à la déclaration franco-mexicaine d'octobre 1981. En effet, la recherche de la paix, durant les années 1980, à l'échelle régionale et au niveau de chaque pays marqué par un conflit interne, n'explique pas vraiment en quoi la « déclaration franco-mexicaine(...) appartient au passé ». La paix à El Salvador, n'est pas le résultat de ce texte, mais est plutôt le fruit, d'une part, de l'ouverture de nouveaux espaces politiques provoqués par la disparition du système Est-Ouest et, d'autre part, de la volonté du président Cristiani d'établir une paix solide, à laquelle le peuple aspirait. Après 1989, chacune des parties se devait de s'adapter aux réalités internationales qui résultaient de la chute du communisme et qui risquaient de confiner un conflit, longtemps érigé en enjeu clé des relations internationales, au niveau d'une lutte sans fin. La France s'était engagée, en 1981, devant la communauté internationale en vertu de ce texte qui illustrait les rapports que notre pays entendait entretenir avec les pays du Sud. Il montre combien notre pays percevait ses relations avec l'Amérique centrale à travers le prisme idéologique. Il lui demande s'il entend annoncer explicitement la rupture avec cette période, sachant que cette région souhaite une coopération pragmatique, au niveau économique, culturel et social. Elle souhaite entrer dans une période de développement qui dépend aussi de l'implantation d'un État de droit, dans lequel chacun devient un sujet du droit.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères sur la rupture avec une perception idéologique des relations avec l'Amérique centrale, et rappeler les termes de sa question écrite n° 1247 relative à la déclaration franco-mexicaine sur le Salvador d'octobre 1981. Lors du colloque national France-Amérique latine, le 9 décembre dernier à Paris, le ministre des affaires étrangères a tracé les grandes lignes de la politique du Gouvernement vis-à-vis des pays d'Amérique latine. La France souhaite établir une relation ambitieuse avec ces pays, dans le prolongement de ce qu'avait engagé le général de Gaulle lors de sa tournée historique en 1964, mais adaptée aux conditions actuelles. Ce partenariat nouveau est fondé sur le respect de l'indépendance et des spécificités des pays d'Amérique latine, sur des valeurs et des intérêts communs, et des objectifs définis ensemble. Cette approche est favorisée par le pluralisme démocratique qui domine aujourd'hui les institutions des pays de la région, à l'exception toutefois de Cuba et Haïti. En ce qui concerne plus spécifiquement le Salvador, le ministre des affaires étrangères observe qu'effectivement la disparition de l'affrontement bipolaire et l'action remarquable du président Cristiani ont joué un rôle majeur dans la résolution du conflit salvadorien. Le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme, lors de sa visite à San Salvador le 3 décembre 1993, a d'ailleurs rendu un hommage appuyé à l'action du président Cristiani et de son gouvernement. L'esprit de la déclaration franco-mexicaine de 1981 appartient donc au passé. Il convient toutefois de noter que ce texte envisageait un processus de solution politique globale et lançait un appel à la communauté internationale, notamment dans le cadre des Nations unies, afin que soit facilité le rapprochement entre les forces politiques salvadoriennes. C'est effectivement ce qui a pu être engagé à partir d'avril 1990 et a mené aux accords de paix de Chapultepec signés le 16 janvier 1992.

Données clés

Auteur : [M. Bireau Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8194

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4086

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4720